



Mairie de Nonglard

74330 Haute-Savoie

Téléphone : 0450605431 Fax : 0450605736

Mail : accueil@nonglard74.fr

Commune de NONGLARD

Projet EDucatif Territorial

v.04



1. Introduction

Ce PEDT, à partir de l'expérience acquise au cours de l'année scolaire 2014-2015, présente l'organisation scolaire et périscolaire que l'on desire mettre en place à la rentrée 2015, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Les différents chapitres décrivent le cadre local, les lignes directrices, l'organisation des activités et des semaines, l'éventail des activités pressenties.

2. Vocabulaire

Accueil Périscolaire : Accueil des enfants pendant le temps périscolaire : recouvre les activités cantine –TAP-garderie. Le service est assuré par des employés communaux, les parents contribuent financièrement de manière modulée.

APC : Activités Pédagogiques Complémentaires, du ressort de l'équipe enseignante.

ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles.

CAF : Caisse d'Allocations Familiales.

Pause Méridienne : les enfants restant à la cantine sont sous la responsabilité du personnel communal d'encadrement.

PEDT : Projet Educatif Territorial décrit l'organisation d'une semaine dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

TAP : Temps d'Activités Périscolaires. Il s'agit du temps consacré aux activités périscolaires et des activités elles-mêmes.

Temps extrascolaire : Accueil des enfants dans des structures non communales.

Temps Périscolaire : Accueil des enfants avant ou après l'école pour des activités périscolaires.

Temps Scolaire : Le temps de classe, les récréations, les APC. Durant ce temps les enfants sont sous la responsabilité de l'éducation nationale.

3. Périmètre et public du PEDT

Cadre réglementaire :

Le décret n° 2013-77 du 24 Janvier 2013 modifiant les rythmes scolaires est une réforme visant en modifiant les rythmes scolaires à favoriser l'apprentissage pour améliorer la réussite scolaire.

Dans ce cadre il préconise :

- revenir à une semaine de quatre jours et demi, avec une priorité au mercredi matin scolarisé. La semaine d'enseignement comprend 24h d'enseignement obligatoire.
- avoir une approche globale du temps de l'enfant prenant en compte la nature des trois temps qui composent les 24 heures de la journée, à savoir les temps familiaux, les temps scolaires et les temps récréatifs, sociaux, associatifs, sportifs, artistiques, culturels :
 - une journée ne peut comprendre plus de 5h30 de temps d'enseignement
 - la pause méridienne devra être au minimum de 1h30
 - la commune se doit de proposer des activités périscolaires équivalentes à 3h hebdomadaires, pour prendre en charge les enfants pendant le temps libéré. Tous les enfants doivent avoir la possibilité d'être pris en charge jusqu'à 16h30.

Tendre vers un système annuel d'alternance de plages scolaires et de plages d'Activités Pédagogiques Complémentaires (APC), organisées par l'Education nationale. Elles ont vocation à s'articuler avec les Activités Périscolaires organisées par la commune au sein du PEDT.

Dans le cadre de la commune de Nonglard aucune dérogation n'a été demandée, le rythme scolaire est donc établi sur 9 demies journées : Les enseignements ont lieu Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi le matin et l'après-midi, le Mercredi le matin.

Cadre et contraintes du territoire

La commune de Nonglard, située à une quinzaine de kilomètres d'Annecy est une commune rurale, longtemps tournée vers l'élevage. Elle regroupe au recensement de 2011 un peu plus de 500 habitants, regroupés en hameaux peu distants. Récemment, depuis 2009, des constructions nouvelles ont amené de nouveaux résidents, en général des couples de jeunes parents travaillant tous les deux. De ce fait le nombre d'habitants recensés de 502 en 2011 avoisine maintenant les 600. La croissance de sa population devrait se poursuivre puisque la réalisation de nouveaux programmes immobiliers est en cours.

Dans la commune il n'y a pas de commerces et les activités locales sont des fermes, des entreprises artisanales (ferronnerie, travaux publics) et des activités de service.

Du fait du type de population, la garderie et l'accueil périscolaire sont largement utilisés par les parents.

Nonglard fait partie de la Communauté de Commune de Fier et Usse (CCFU) regroupant environ 13000 habitants ; elle en est la plus petite commune. Certaines infrastructures (centre de loisirs, crèches, gymnase) existent dans la communauté de commune, en principe les enfants de la commune peuvent y être accueillis dans la limite des places disponibles. C'est le cas pour la crèche mais purement théorique pour les centres de loisirs.

Les associations sportives et culturelles des communes avoisinantes sont en principe ouvertes aux enfants de Nonglard, moyennant finance ce qui peut être onéreux pour les familles (musique).

La commune n'est pas reliée aux villages et villes avoisinantes par des transports réguliers, la découverte de certaines activités peut nécessiter l'organisation du transport des enfants tout comme la participation aux associations sportives en dehors de la commune.

A Nonglard les enfants profitent d'un cadre de vie champêtre, et peuvent être au grand air dès le premier rayon de soleil. Le village est traversé par des véhicules pouvant rouler à vive allure, rendant le respect de consignes de sécurité impérative et demandant que tout déplacement des enfants soit encadré.

Sur la commune le comité d'animation de Nonglard (CAN) organise des cours hebdomadaire de gymnastique et de multiples événements festifs qui rythment l'année : chasse au trésor, spectacle de danse..

Le volet sportif et culturel est porté par l'équipe enseignante très dynamique qui organise les cours de natation et de patinage, un cycle vélo pendant le cycle scolaire. La municipalité soutient financièrement certaines de ces activités. Chaque classe bénéficie de sorties au spectacle et éducatives au long de l'année pendant le temps scolaire. Un support financier est apporté par l'Association des Parents d'Elèves (APE) qui se finance grâce à de multiples événements festifs tout au long de l'année (Marché d'automne, soirée Choucroute ou Tartiflette, Carnaval).

La bibliothèque municipale soutenue par le conseil général assure le prêt de livres pour enfants et adultes inscrits.

Ces contributions ne couvrent pas tous les besoins éducatifs, même si la musique est travaillée dans le cadre scolaire, ses formations ne se font pas sur le cadre de la commune, il en est de même pour les langues et les pratiques de bricolage vues dans le cadre scolaire (maternelle)

Activités extrascolaires :

- Dans le village, le comité d'animation de Nonglard est très actif pour organiser :
 - Tout au long de l'année, différents cours de Gym ou Judo à destination des enfants
 - Des événements ponctuels : Chasse aux œufs, Téléthon, Concert pour tous.
- L'Association des Parents d'élèves est aussi active pour organiser des activités festives pour les enfants : Carnaval, Kermesse, Marché d'automne.
- Les associations culturelles et sportives de Lovagny, Poisy, Sillingy permettent aux enfants de Nonglard de découvrir et pratiquer d'autres activités dans la mesure des places disponibles
-

Public et cadre du PEDT

L'école qui a vu ses effectifs croître de 70% en l'espace de 5 ans a maintenant 3 classes multi-niveaux.

Depuis la rentrée 2015, les 62 enfants sont scolarisés dans 3 classes : PS-MS (22), GS-CP-CE1(20(1)), CE2-CM1-CM2(20(1)). Ils seront 64 à la Toussaint 2015.

Cinq enseignants en poste assurent le service des 3 classes épaulés par une ATSEM auprès des plus petits

Les services périscolaires comprennent un service de garderie ouverte à 7h30 le matin et capable d'accueillir les enfants de 16h30 à 18h30 le soir encadré par 2 agents communaux. Une tranche périscolaire de 15h45 à 16h30 ouverte à tous accueille les enfants non récupérés à 15h45.

Une tranche périscolaire pendant la pause méridienne le service de cantine assure la distribution des repas et encadre les enfants dans leurs activités jusqu'à la reprise des classes à 13h20.

Une extension de l'école est en cours de réalisation, sa construction est commencée avant la rentrée 2015 pour une livraison avant la rentrée 2016.

Cadre des activités

Plusieurs lieux sont utilisables pour les activités périscolaires :

- La cour de récréation de l'école
- L'espace jeux, à 300m de l'école, où peuvent être organisés des activités sportives
- La salle de motricité de l'école fait office de garderie et est utilisable pour des activités périscolaires
- L'atelier des petits à l'école
- Une salle de réunion située dans le même bâtiment que l'école mais ne pouvant accueillir que 15 enfants.
- La salle du presbytère, à 50 m de l'école, ne pouvant accueillir qu'une quinzaine d'enfants à la fois
- La salle des fêtes à 200m de l'école qui fait office de réfectoire le midi.
-

En ce qui concerne l'encadrement 3 employées municipales : une ATSEM et les deux personnes en charge du périscolaire sont présentes pour assister les intervenants extérieurs.

Le personnel disponible limite à une activité par jour en complément de la garderie.

Modalités de fonctionnement

Dans le tableau suivant l'organisation type d'une journée est détaillée pour les maternelles et les primaires.

	<i>Maternelle</i>	<i>Elementaire</i>
Inscription garderie	Au plus tard la veille	idem
Inscription cantine	Au plus tard le Jeudi pour la semaine suivante	idem

activités TAP	Après une annonce dans le cahier de liaison de de chaque enfant, inscription auprès de l'ATSEM	idem
Accueil garderie matin	Les enfants sont déposés par leur parent	Idem
Transfert école	La personne en charge de la garderie accompagne les enfants qui sont en rang 2 par 2 jusqu'à leur classe. Eventuellement aide au déshabillage pour les petits	idem
Pause méridienne	Les enseignants, en possession pour chaque classe d'une liste de ceux allant à la cantine , les confient au personnel périscolaire (ATSEM-Bénévole-personnel communal)	
Trajet aller	Les enfants des petites classes sont immédiatement emmenés au réfectoire : 5 minutes à pied. Durant le trajet les enfants sont en rang 2 par 2 , un plus grand ayant en charge un plus petit	Idem mais 15 minutes plus tard.
Restauration	Les enfants déjeunent sur du mobilier adapté à leur taille par table de 6.	
Trajet retour	Toujours en rang les enfants reviennent vers l'école pour y jouer. Les plus grands aident les plus jeunes à s'habiller	
Activités TAP Périscolaire	A 15h45 les enseignants avec une liste pour chaque activité remettent les enfants aux animatrices périscolaires vers les différents ateliers	idem
Garderie du soir	A partir de 16h30 les enfants sont rassemblés à la salle polyvalente pour le goûter . La garderie reste ouverte jusqu'à 18h30 ; les parents viennent les chercher :	

Activités réalisées en 2014-2015

Expérimentées en 2014-2015 des activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes s'adressent aux enfants du territoire concerné :

- Visite hebdomadaire à la bibliothèque, les enfants dont les familles sont inscrites peuvent choisir des livres pour chez eux, les autres doivent les laisser à la garderie.

Pendant cette visite un conte leur est lu avec une animation « kamishibai ». Tous les enfants sont concernés.



- Atelier créatif pour les plus petits (maternelle), jouer en anglais pour les plus grands.
- La limitation réside dans l'encadrement disponible, les locaux et les finances pour organiser plusieurs ateliers en parallèle. Entre 10 et 12 enfants sont concernés chaque semaine, in fine l'ensemble des enfants de l'école.

-



Ces activités mises en place en 2014-2015 sont détaillées dans le tableau suivant :

Activité	Intervenant ou structure	Statut de l'intervenant	Observations
	Marie-Claire Parent Encadre chaque activité		(dont existence d'une convention)
Heure du conte	« La fontaine aux livres »	Association	
Loisirs créatifs	Mme Aline NEVEZ	Professeur d'anglais	Convention

Marie-Claire Parent , ATSEM pendant le temps scolaire, encadre toutes les activités TAP et joue un rôle de référent dans leur organisation.

Pilotage

Ce projet a vocation à rassembler l'ensemble des acteurs du domaine éducation – périscolaire.

Il est initié par la commission périscolaire à l'origine de la réflexion menée en 2014 sur les rythmes scolaires. Créée par la mairie, la commission périscolaire regroupe des représentants du conseil d'école, de l'Association des Parents d'élèves, des membres du CCAS ; des élus et des acteurs du périscolaire.

C'est la commission périscolaire qui a initié ce projet.

Les autres acteurs de ce projet :

L'équipe enseignante

L'équipe enseignante de Nonglard est composée de 5 enseignants dont le directeur de l'école, elle assure l'encadrement des enfants pendant le temps scolaire ; elle assure les APC dans la tranche horaire 15h45-16h15.

Elle est évidemment partie prenante de l'élaboration de ce PEDT, raisonnablement étant donné sa charge de travail.

Certaines des actions prévues dans ce PEDT découlent du projet éducatif de l'équipe enseignante

La municipalité

Soutient la rédaction de ce PEDT, elle est responsable de la mise en œuvre des TAP dans le respect des normes d'encadrement, sa contribution financière est importante : en 2014-2015 ce sont 10 h hebdomadaires

d'encadrement supplémentaire qu'il a fallu financer tout comme les prestations des intervenants

Personnel communal :

- ATSEM avec 15 années d'expérience
- 2 Animatrices périscolaires dont une personne avec CAP petite enfance et toutes deux titulaires du BAFA.

Partenaires associatifs : Association des Parents d'Elèves

Bibliothèque « La fontaine aux livres »

Comité d'Animation de Nonglard

Autres partenaires :

Intervenants extérieurs : professeur d'anglais avec BAFA dédommagée par honoraires.

Intervenants bénévoles : résidents de la commune repérés pour leur expertise dans l'un ou l'autre domaine.

Parents d'élèves : très actifs à travers l'association APE , ils siègent au conseil d'école, à la commission périscolaire.

Chaque parent ou grand parent selon ses compétences et goûts peut apporter son aide pour les activités autour de l'école. Dans le cadre de mise en place des TAP leur aide sera précieuse.

Partenaires institutionnels : Mairie de NONGLARD – DDCS - CAF – Inspection Académique –

Ce projet a donc vocation à renforcer les liens entre les différents partenaires soucieux du développement des enfants.

4. Objectifs

Outre la mise en œuvre des textes réglementaires le PEDT articule les différents temps de la journée, les TAP se situent à un moment de la journée où les enfants ont à la fois besoin de se détendre et de se reposer.

Une liste non exhaustive de ces objectifs :

- *Développer la confiance et l'estime de soi*
- *Contribuer au vivre ensemble*
- *Sensibiliser les enfants à la différence*
- *Sensibiliser à la nature, l'environnement et la santé*
- *Accompagner les enfants dans leur apprentissage*
- *Encourager l'accès à la culture artistique, scientifique et littéraire*

Ces points sont développés au paragraphe 6 Activités

-

5. Organisation

Organisation d'une semaine type

L'équipe enseignante assure la responsabilité des enfants pendant le temps scolaire incluant les APC, la municipalité pendant le temps périscolaire dans la mesure où ils sont inscrits soit à une activité (TAP) soit à la cantine ou garderie.

Les activités TAP auront lieu les Lundi-Mardi-Jeudi. Le Jeudi et certains Lundi l'amplitude horaire des TAP pourra être portée à 1h 30 (au lieu de 45 minutes) selon les activités à mener.

Le Vendredi les enfants sont en général récupérés plus tôt par leur parent, laissant peu de temps pour les TAP.

Le Mercredi sera organisé comme les autres jours avec un service de garderie le matin et après l'école jusqu'à 12h30, les TAP ne sont pas organisés le Mercredi.

Le tableau ci-dessous résume l'organisation de la semaine.

Heure.....	7h30 /- 8h20	8h20/11h30	11h30/13h20	13h20/15h45	15h45/16h30	16h30/17h30	17h30/18h30	
Jour								
Lundi	Accueil périscolaire	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	APC ou TAP	TAP Périscolaire	Accueil périscolaire	
Mardi					APC ou TAP	Périscolaire		
Mercredi			Accueil périscolaire 11H30/12H30					
Jeudi			Pause méridienne	Temps scolaire	APC ou TAP	TAP Périscolaire	Accueil périscolaire	
Vendredi					APC ou Périscolaire	Périscolaire		

La pause méridienne de 11h30 - 13h20 comprend pour les enfants sous la responsabilité du périscolaire : un service de cantine, la surveillance dans la cour de l'école jusqu'à la reprise du temps scolaire.

Les activités seront organisées selon les rythmes scolaires, soit 5 périodes:

- De la rentrée aux Vacances de Toussaint
- Des vacances de Toussaint aux vacances de Noel
- Des vacances de Noel aux vacances d'hiver
- Des vacances d'hiver aux vacances de printemps
- Des vacances de printemps à la fin de l'année scolaire

Gestion des participants

La diffusion du programme de TAP est diffusée à travers les cahiers de correspondance des enfants.

La commune utilise un logiciel WEB accessible aux parents pour les réservations de la cantine et de la garderie, cet outil sera aménagé pour assurer la réservation de la participation des enfants aux TAP. Ceci permettra de savoir clairement quelle est l'activité de chaque enfant pour cette période TAP.

Si le nombre de place est limité, les inscriptions se font par ordre de demande en tenant compte des activités auxquelles l'enfant a déjà participé.

Participation financière

La participation aux TAP est en général gratuite, une éventuelle participation sera demandée en cas de transport ou d'achat de matériel.

6. Activités (peut évoluer avec le projet pédagogique)

Le caractère rural de la commune permet un accès aisé aux activités de nous entourent :

Sport, découverte des sentiers, des métiers qui nous entourent: boulanger, jardinier, apiculteur. Ces métiers sont représentés sur la commune, la contrainte reste l'habilitation à encadrer de telles activités pour un maximum d'enfants et les ressources pour avoir des intervenants.

La commune possède un espace jeux où peuvent être organisés des activités sportives ou des tournois, le seul bénévolat ne peut permettre d'encadrer des enfants d'âges si différents sur des activités présentant un effort physique.

Grâce à l'implication du Comité d'Animation de Nonglard (CAN) des animations ou activités sportives sont proposées pour chaque année scolaire aux enfants et aux plus grands. Le projet doit être fait en cohérence avec les activités déjà proposées.

Les activités proposées le sont aussi à l'initiative de l'équipe enseignante, en rapport avec leur projet pédagogique et soumis à des ajustements en fonction des choix ultérieurs.

Les activités proposées pour 2015-2016 essaient de toucher les différents secteurs ciblés.

- *Sensibiliser à la nature, l'environnement et la santé :*
 - *Dans notre milieu rural il est proposé : de découvrir notre environnement par les sentiers et apprendre à repérer les traces d'animaux*
 - *De découvrir les métiers du terroir : apiculteur, maraîcher, jardinier, boulanger, maréchal-ferrant.*
- *Accompagner les enfants dans leur apprentissage*
 - *Sessions de loisirs créatifs pour les petits*
 - *Jeux en anglais pour les plus grands*
- *Encourager l'accès à la culture artistique, scientifique et littéraire*

- Avec l'association « la fontaine aux livres » l'heure du conte animé par « kamishibai »
- Développer l'action et l'expression corporelle par l'activité physique et sportive
 - Organisation de mini tournois au printemps
- Sensibiliser à la différence
 - Langage des signes : intervenant d'une association de mal-entendants
- Sensibiliser au développement durable
 - Tri des déchets

Ce dernier point est un projet qui rassemble l'équipe enseignante, l'équipe périscolaire, des intervenants de la communauté de commune. Il a été choisi de procéder au compostage des déchets de la cantine, avec les étapes suivantes : apprentissage des enfants à reconnaître les déchets pendant le temps scolaire, tri des déchets de la cantine et mise en place de compostage, avec les terreau quelques plantations.

Certaines de ces activités seront récurrentes au long de l'année et s'adresseront à des groupes d'une douzaine d'élèves, d'autres engageront un plus large auditoire en particulier quand elles seront en rapport avec le projet pédagogique, d'autres plus ponctuelles avec des intervenants extérieurs se feront sur plusieurs sessions.

Cette projet évoluera en liaison avec l'ensemble des partenaires, il a vocation à renforcer leurs liens vers un même but : le bien être des enfants pour qu'ils soient capables d'adopter une attitude responsable et citoyenne.

Suivi du projet

Création d'un COPIL qui se réunira périodiquement afin de faire des bilans d'étapes du service mais aussi pour proposer des améliorations possibles, base sur des intervenants du comite de pilotage et l'équipe enseignantete. Il étudiera toutes propositions d'activités nouvelles. Il sera l'interface de concertation entre la commune et les parents dans l'intérêt des enfants.

Éléments prévus dans le bilan/évaluation du projet :

Périodicité : A la veille de chacune des vacances scolaires et à chaque fois que nécessaire

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés) : intérêt des enfants.

Indicateurs quantitatifs (nombre d'inscrits, de participants, etc.) : possibilité de sondage auprès des parents.

Indicateurs qualitatifs : La participation active et le bien-être des enfants seront toujours recherchés.

Satisfaction des enfants et des parents.

Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant :

Par avenant selon la réglementation en vigueur.